

08.06.2007 - 09:00 Uhr

Une anomalie helvétique intelligemment prise en mains - Les chiropraticiens paient cher leur chaire!

Berne (ots) -

Votre formation? Payez-la vous-même! Concrètement, c'est la situation inédite et paradoxale à laquelle est confrontée, aujourd'hui en Suisse, toute une branche professionnelle: la chiropratique. Alors qu'elle est officiellement reconnue comme une des cinq professions universitaires médicales, elle va devoir, contrairement aux autres, mettre en place à ses frais l'enseignement universitaire de ses praticiens, aujourd'hui condamnés à s'exiler outre-Atlantique. Pour corriger cette anomalie, les chiropraticiens ont créé une fondation afin d'appuyer la création d'une chaire de chiropratique à l'Université de Zurich. Il s'agit de lever des fonds pour faire démarrer la formation en Suisse, en attendant que les pouvoirs publics prennent le relais. Car la relève est cruciale: pour répondre aux problèmes croissants de dos et d'articulations de la population, il faudrait former chaque année une vingtaine de chiropraticiens. Actuellement, on compte six ou sept Helvètes en formation dans cette discipline. Dont aucun Romand.

Encore trop peu connue, la chiropratique est pourtant l'une des cinq professions médicales universitaires agréées par les autorités aujourd'hui en Suisse. Avec les médecins, les dentistes, les vétérinaires et les pharmaciens, les chiropraticiens sont ainsi des spécialistes dits "de première instance", c'est-à-dire habilités à poser un diagnostic et à prescrire ou administrer des traitements. Leurs prestations sont à ce titre prises en charge par l'assurance maladie de base.

Ces prestations apportent une contribution de plus en plus précieuse à la santé publique. Les maux de dos, d'articulations et tous les troubles annexes qui en résultent, souvent sans qu'on le sache, affectent de plus en plus lourdement la population et, par conséquent, notre système de santé. Or la chiropratique, qui les traite ou les prévient par une approche médicale naturelle permettant souvent d'éviter le recours à des médicaments ou à des interventions chirurgicales, a largement prouvé son efficacité thérapeutique, mais aussi économique.

Nous aurions donc doublement intérêt à assurer le développement de cette discipline, mais les conditions de formation sont actuellement des plus dissuasives. Après un premier propédeutique de médecine, il faut compter une dizaine de semestres universitaires de formation pour obtenir le titre de chiropraticien. Faute de cours dispensés dans leur pays, les candidats suisses doivent les suivre dans des universités privées américaines ou canadiennes, à grands frais évidemment.

La nouvelle Loi fédérale sur les professions médicales, qui reconnaît la chiropratique comme l'avait fait la législation sur l'assurance maladie depuis 1964, conduira forcément les pouvoirs publics à assumer leur devoir de formation dans cette spécialité, au même titre que dans les autres. Mais en attendant que les ressources financières s'alignent sur les obligations légales, les spécialistes du squelette et des articulations devront donc tirer de leur chapeau les moyens nécessaires à mettre en place un enseignement chiropratique en Suisse: 600 000 francs annuels pendant les cinq premières années. Non contents de créer une fondation pour lever des fonds, les chiropraticiens mettent la main à la pâte: pour la

deuxième année consécutive, ils consacreront l'entier de leurs honoraires de la journée du 11 juin 2007 à la future formation. Pour l'heure, il est prévu d'ouvrir cette première chaire de chiropratique à l'université de Zurich. Ce qui, même pour les Romands, sera tout de même plus accessible que l'Amérique...

Contact:

Dr Thierry Berna, chiropraticien rue de la Serre 55 2300 La Chaux-de-Fonds Tél.: +41/32/913'19'33

E-Mail: thierry.berna@chirosuisse.ch Internet: www.chiropraticiens.ch

 $\label{lem:decomposition} \mbox{Diese Meldung kann unter $\underline{$https://www.presseportal.ch/fr/pm/100012671/100535653}$ abgerufen werden. }$